



## Le jury

1. Jacques de Loustal, Dessinateur – Scénariste
2. Jean-Christophe Saurel, Graphiste – Réalisateur, **So & So**
3. TOFDRU, Illustrateur – Directeur Artistique – Graphiste, **La Mine**
4. Eric Esculier, Directeur Artistique, **Publicis**
5. Jenna Haugmard, Directrice Artistique – Illustratrice, **DDB**
6. Olivier Kuntzel, Artiste – Créateur Visuel, **Guntzel+Deygas**
7. François Ha Minh Tinh, Agent d'artistes, **FHMT**

Clôture des inscriptions • 7 mars à minuit •

[www.leclubdesad.org](http://www.leclubdesad.org)

#CDA49ILLUSTRATION



LE CLUB DES DIRECTEURS ARTISTIQUES

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 / SIRET 784 672 537 00049 - TVA FR89 784



C  
O  
M  
P  
É  
T  
I  
T  
I  
O  
N

## Introduction

La compétition du Club a pour objet de célébrer les meilleurs d'entre nous, ceux qui ont été les plus innovants, les plus courageux, et les plus talentueux, les plus accrocheurs aussi, bien que ce critère n'entre pas en considération dans les délibérations de nos jurys.

A tous, je veux encore rappeler la finalité de notre Club : remarquer, célébrer les meilleurs, encourager le bel ouvrage, celui de nos origines, la publicité, mais aussi, depuis quelques années, celui de nos filières : celles des arts appliqués.

Le travail d'encouragement commence à partir des écoles (le concours étudiants) où les travaux des élèves sont jugés par des professionnels en exercice appartenant aux meilleurs agences et studios, il se poursuit par la compétition réservée aux professionnels, celle pour laquelle un recueil (l'annuaire) est édité depuis plus de quarante ans.

Nos métiers, certes qui ont des hauts et des bas, tiennent très bien la route et la distance. Ils sont notre arme et notre rempart.

Point de vie sans typo, point de palpitations sans graphismes ou sans clips, point de vie sans design..

Le Club des Directeurs Artistiques est aujourd'hui la seule instance représentant la quasi intégralité de nos professions, de nos filières, fonctionnant de façon philanthropique pour le seul bien de nos métiers et assurant son auto financement.

Inscrivez vos travaux à la compétition, les meilleurs d'entre eux resteront le témoin de notre temps dans notre livre.

Soyons fiers de ce que nous faisons !

Bertrand Suchet  
Président du Club des Directeurs Artistiques





C  
O  
M  
P  
É  
T  
I  
T  
I  
O  
N

## Eligibilité

Travaux parus au cours de l'année 2017 / 2018 : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 et du 1<sup>er</sup> janvier à Mars 2018

Travaux réalisés par des auteurs français ou auteurs travaillant pour le marché français et/ou international.

Les campagnes inscrites et présentées doivent faire l'objet de parutions réelles commanditées par un « client ».

Le Club se réserve le droit de demander des justificatifs de parutions pour les travaux qui ne semblent pas avoir une notoriété évidente et de les disqualifier le cas échéant  
Les droits d'inscription seront conservés.

Les travaux ayant été présentés à la compétition les années précédentes ne peuvent être réinscrits l'année suivante.

Les primés à la compétition précédente (individus) pourront présenter gratuitement 1 travail à l'édition suivante.

**Pour la publicité, l'édition et le culturel**, peuvent conquérir les entités suivantes : Agences de publicité, Agents d'illustrateurs, Illustrateur, Directeur Artistique, Auteurs

## Gratuit

- Gratuit pour les membres du Club
- Gratuit pour les Agents d'illustrateurs membre des AA
- Gratuit pour les jeunes talents (30 ans maximum)

- **Autres**

Pour la publicité, l'édition, la culture, le design  
Agents d'illustrateurs non-membres

140e ht pour un travail

500e ht pour une campagne





C  
O  
M  
P  
É  
T  
I  
T  
I  
O  
N

## **Formats**

### **JPEG**

Couleurs RVB

Résolution : hauteur et largeur de 4000 maxi, 2000 pixels mini.

## **Matériel demandé**

Images illustrant le projet dans le cadre de son utilisation et/ou l'illustration brut, le plus valorisant pour le travail.

1 à 6 images dans l'ordre d'apparition souhaité maximum





C  
O  
M  
P  
É  
T  
I  
T  
I  
O  
N

## Formats

### JPEG

Couleurs RVB

Résolution : hauteur et largeur de 4000 maxi, 2000 pixels mini.

## Matériel demandé

Images illustrant le projet dans le cadre de son utilisation et/ou l'illustration brut, le plus valorisant pour le travail.

1 à 6 images dans l'ordre d'apparition souhaité maximum

## Modalité

### Envoi des travaux par courrier

Pour tout envoi de matériel, faire livrer les plis au:

Club des Directeurs Artistiques,  
40 Boulevard Maiesherbes 75008 Paris  
entre 9h et 18 h  
(Sous le porche à Gauche, 3è étage)

A l'attention de Sophie Gellet en indiquant clairement la catégorie concernée sur votre envoi.

Le matériel sera restitué à l'issue de la compétition

## Publication des résultats

Les shortlists seront publiées sur le site du Club.

Les résultats seront dévoilés au cours de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu la première quinzaine d'avril 2018.

## Règlement

Toutes inscriptions doit être clôturées afin d'être prise en compte dans la compétition

A réception du récapitulatif des inscriptions,

Une facture vous sera adressée en retour pour règlement immédiat.

**Le règlement par chèque doit être effectué à clôture des inscriptions**

**Si ces étapes ne sont pas respectées, vos inscriptions ne pourront être prise en compte.**

Contact facturation et règlement

[michele.gross@leclubdesad.org](mailto:michele.gross@leclubdesad.org)

Tel 01 47 42 18 51

